

Intégrez de la circularité dans vos marchés : le mobilier

Garantir un espace de travail agréable via l'achat de chaises confortables, de tables de réunion, et de rangements spacieux est une priorité pour le bien-être de vos collaborateurs. Mais l'aménagement ou le réaménagement de vos bureaux a un impact environnemental : un élément essentiel à prendre en compte lors de la rédaction de votre cahier des charges.

Dans cette fiche, découvrez nos recommandations en termes de clauses et de critères pour le lancement de marchés de réparation/reconditionnement du mobilier existant, ou de marchés d'achat de mobilier neuf ou de seconde main.

Si la mise en place de marchés publics plus durables commence par une analyse de vos besoins, la prospection est également une étape indispensable pour vous permettre de déterminer quel type de marché passer (voir ci-dessous).

Pour un marché de mobilier plus circulaire, pensez à ces 4 conseils avant de lancer votre marché :

1 L'analyse des besoins : démarrez par la réalisation d'un inventaire et d'une étude de votre mobilier existant pour déterminer vos besoins d'achat : combien de mobilier avons-nous à disposition ? Dans quel état est-il ? Peut-il être réutilisé ? Doit-il être réparé ? Combien devons-nous en racheter ? Quel type de mobilier devons-nous racheter ? Pour quelle affectation ? Cette étape indispensable vous permettra d'opter de manière éclairée pour le lancement des marchés ou lots à lancer (d'un ou plusieurs dépendamment de vos besoins) :

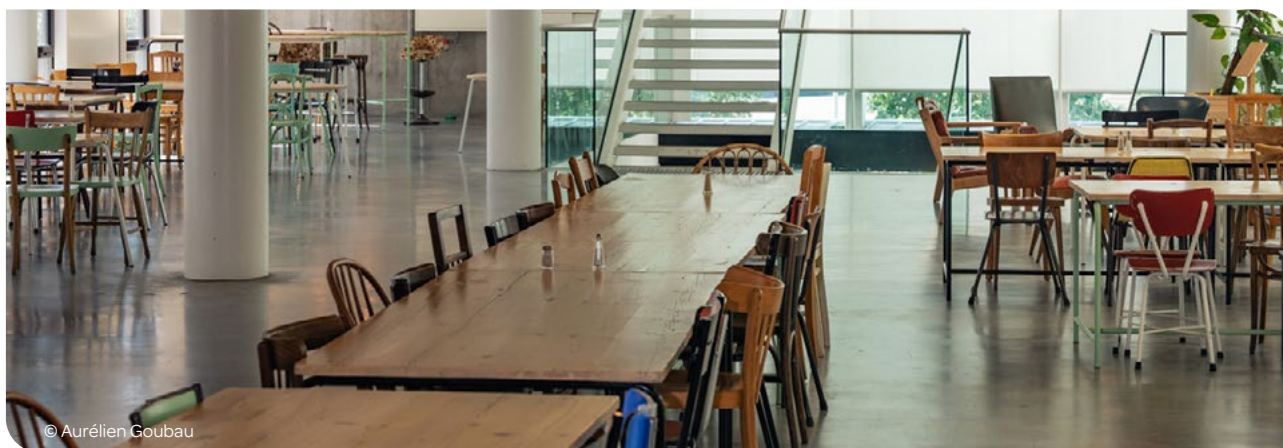
- un marché de réparation (permettant de prolonger la durée de vie de votre mobilier),
- un marché de reconditionnement (permettant de réutiliser votre mobilier existant),
- l'achat de mobilier de seconde main, ou, en dernier recours, l'achat de mobilier neuf.

Ces marchés sont listés dans l'ordre décroissant de leur impact environnemental.

2 L'analyse du cycle de vie : consultez le [GPP Toolkit](#) pour identifier les impacts environnementaux du secteur du mobilier et à quelles étapes du cycle de vie ils se situent. Utilisez/réutilisez au maximum votre mobilier existant (réfurbishment, réutilisation, réparation...), c'est là où se situe l'impact environnemental majeur. Par ailleurs, cet outil vous fournit pour chaque marché des clauses à copier-coller dans votre cahier des charges.

3 L'étude de marché : prospectez le marché pour identifier les acteurs présents sur le marché et vous assurer que l'offre répond à votre demande.

4 Vous pourrez réaliser des économies financières grâce à **l'intégration de clauses de longévité**.



© Aurélien Goubau



Focus sur les différents marchés de mobilier :



Marché de réparation/reconditionnement du mobilier existant

La meilleure option pour limiter l'impact environnemental de vos marchés de mobilier est d'opter pour la réparation ou le reconditionnement des fournitures existantes. Voici nos recommandations pour verdir au mieux votre cahier des charges :

Dans les critères d'attribution :

- ☐ **Intégrez une clause demandant une prolongation de la garantie du mobilier.**
Plus la durée de la garantie octroyée sera longue, plus le nombre de points attribués sera élevé.



© Aurélien Goubau

Clause

Un maximum de X points supplémentaires sera attribué pour chaque année de contrat de garantie et de maintenance supplémentaire proposée par rapport à la spécification technique minimale,

- 4 ans de garantie supplémentaires ou plus : 4 points
- 3 ans de garantie supplémentaire : 3 points
- 2 ans de garantie supplémentaire : 2 points
- 1 an de garantie supplémentaire : 1 point

Vérification

Le soumissionnaire présentera une déclaration écrite précisant la période de garantie proposée et indiquant qu'elle couvre la conformité des marchandises aux spécifications du contrat, notamment tous les usages indiqués.



© Aurélien Goubau

Dans les spécifications techniques :

- ☐ **Pour les parties en bois :**
Demandez l'utilisation du bois FSC ou PEFC.
- ☐ **Pour le revêtement du mobilier :**
Demandez l'utilisation des textiles écolabellisés Oeko-Tex.
- ☐ **Pour la gestion de la fin de vie du mobilier :**
Prévoyez des clauses pour faciliter la réparation, la remise à neuf et/ou le recyclage.
Le plus important est d'avoir un manuel ou une vidéo de démontage du mobilier.

Clause

Le soumissionnaire fournira des instructions claires de démontage et de réparation (par exemple, version papier ou électronique, vidéo) pour permettre un démontage non destructif du produit d'ameublement en vue du remplacement de composants/matériaux. Les instructions doivent être fournies en version papier accompagnant le produit et/ou sous forme électronique sur le site web du fabricant. Les opérations de démontage et de remplacement doivent pouvoir être exécutées au moyen d'outils usuels de base par une main-d'œuvre non qualifiée.

Vérification

Le soumissionnaire fournira un manuel qui comprendra un schéma éclaté du produit, montrant les éléments pouvant être retirés et remplacés, ainsi que les outils nécessaires.

2 Marché de mobilier seconde main

Dans certains cas, il est possible d'acheter du mobilier de seconde main. C'est la deuxième meilleure option pour limiter l'impact environnemental de vos marchés de mobilier et c'est l'option qui a été choisie par Bruxelles Environnement pour renouveler le mobilier de sa cafétéria. Le résultat ? Une cafétéria originale, empreinte de créativité et favorisant la socialisation, notamment via les tables d'hôtes. Voici quelques éléments que l'administration a mis en place pour parvenir à ses fins :



Nous avons choisi de passer un marché en procédure négociée sans publication préalable (actuel article 42 de la loi du 17/06/2016), car ce type de procédure nous offrait un maximum de flexibilité. Elle permet au pouvoir adjudicateur de négocier avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures en vue d'améliorer leur contenu. De plus, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils de publication, les exigences minimales peuvent être négociées pour autant que ceci ne soit pas exclu dans les documents du marché.

Avant de lancer le marché, nous avons procédé à une phase de prospection. C'était une étape très importante, car l'offre de mobilier de seconde main est très variable.

Nous avons ensuite donné nos priorités en termes d'ergonomie, de robustesse, de respect de l'environnement et de la santé dans les exigences techniques et via un « Mood Board ». Nous n'avons pas inséré d'autres spécifications techniques, de sorte à laisser une certaine marge de manœuvre au futur prestataire dépendamment des contraintes et aléas dans ce type de marché. Par conséquent, nous avons préféré introduire des clauses durables comme l'utilisation de bois FSC/PEFC se fait uniquement via les critères d'attribution.

Le cahier des charges n'est toutefois pas disponible en ligne, mais peut être demandé par mail au helpdesk (voir adresse mail ci-dessous).

3 Marché d'achat de mobilier neuf



Enfin, s'il n'est pas possible de réparer/reconditionner le mobilier existant ou d'acheter du mobilier de seconde main, et que l'achat de mobilier neuf est nécessaire, prenez en compte les éléments suivants :

Dans les critères d'attribution :

- ☐ Définissez des critères d'attribution concernant les émissions de COV et/ou formaldéhyde.

Clause

Des points sont attribués lorsqu'il est démontré que tous les panneaux à base de bois utilisés dans le meuble présentent des taux d'émission de formaldéhyde équivalents à 50 % des seuils E1 pour les émissions de formaldéhyde tels que définis à l'annexe B de la norme EN 13986.

Vérification

Une déclaration du fournisseur des panneaux à base de bois sera fournie, indiquant que les panneaux fournis sont conformes à 50 % des limites d'émission E1, étayée par des rapports d'essai réalisés conformément aux normes EN 717-1, EN 717-2 / EN ISO 12460-3 ou EN 120 / EN ISO 12460-5.

Les produits d'ameublement qui ont reçu le label écologique de l'UE pour les meubles, tel qu'établi dans la décision (UE) 2016/1332 de la Commission, ou d'autres labels écologiques de type I conformes à la norme ISO 14024 répondant directement aux exigences énumérées ou utilisant des méthodes équivalentes, sont considérés comme conformes.

Dans les spécifications techniques :

- **Intégrez des exigences relatives à l'origine du bois**, en demandant les labels PEFC ou FSC pour tous les types de bois utilisés.
- **Prévoyez des clauses de qualité** (sécurité, ergonomie, solidité de la couleur...) via l'utilisation de normes existantes. Une liste des normes à utiliser se trouve dans le GPP Toolkit.
- **Intégrez des exigences relatives aux émissions de formaldéhyde**. Introduisez des seuils maximums pour les émissions de formaldéhyde en faisant référence aux tests standardisés.
- **Intégrez une clause exigeant une garantie minimale de 3 ans** (recommandé) à partir de la livraison.

Clause

Les émissions de formaldéhyde provenant de tous les panneaux à base de bois fournis, sous la forme dans laquelle ils sont utilisés dans le produit d'ameublement (en d'autres termes, non revêtus, surfacés, revêtus, plaqués), et fabriqués à l'aide de résines à base de formaldéhyde doivent être inférieures ou égales à 65 % des seuils E1 pour les émissions de formaldéhyde définis à l'annexe B de la norme EN 13986.

Vérification

Une déclaration du fournisseur des panneaux à base de bois sera fournie, indiquant que les panneaux fournis sont conformes à 65 % des limites d'émission E1, étayée par des rapports d'essai réalisés conformément aux normes EN 717-1, EN 717-2 / EN ISO 12460-3 ou EN 120 / EN ISO 12460-5.

Les produits d'ameublement qui ont reçu le label écologique de l'UE pour les meubles, tel qu'établi dans la décision (UE) 2016/1332 de la Commission, ou d'autres labels écologiques de type I conformes à la norme ISO 14024 répondant directement aux exigences énumérées ou utilisant des méthodes équivalentes, sont considérés comme conformes.

- **Facilitez la réparation et le recyclage** en exigeant des instructions claires pour le démontage, la mise à disposition des pièces de rechange et les réparations. Ainsi, interdisez la présence de pièces collées ensemble : celles-ci doivent être vissées (à l'exception des plaques MDF).



Clause

Le soumissionnaire fournira des instructions claires de démontage et de réparation (par exemple, version papier ou électronique, vidéo) pour permettre un démontage non destructif du produit d'ameublement en vue du remplacement de composants/matériaux. Les instructions doivent être fournies en version papier accompagnant le produit et/ou sous forme électronique sur le site web du fabricant. Les opérations de démontage et de remplacement doivent pouvoir être exécutées au moyen d'outils usuels de base par une main-d'œuvre non qualifiée.

Vérification

Le soumissionnaire fournira un manuel qui comprendra un schéma éclaté du produit, montrant les éléments pouvant être retirés et remplacés, ainsi que les outils nécessaires. Les produits d'ameublement qui ont reçu le label écologique de l'UE pour les meubles, tel qu'établi dans la décision 2016/1332/UE de la Commission ou d'autres labels écologiques pertinents de type I conformes à la norme ISO 14024 répondant directement aux exigences énumérées ou utilisant des méthodes équivalentes, sont considérés comme conformes.



Besoin d'un coup de pouce ?

Contactez notre helpdesk : greenprocurement@environnement.brussels. Cette équipe d'experts vous aide avec la lecture de votre cahier des charges, la rédaction de clauses pour votre cahier des charges, des conseils et de l'aide pour l'attribution de vos marchés...



Bruxelles Environnement © 2024

Éditeur responsable

Bruxelles Environnement

Mise en page

Arctik - Communication for Sustainability

Date de publication

novembre 2024

Dépôt légal

D/2024/5762/11

Bruxelles Environnement est l'institution publique qui assume un large éventail de compétences en matière de politique environnementale, de bien-être animal et énergétique. En réponse aux défis du changement climatique, de la biodiversité, et des impacts de la pollution, nous améliorerons la résilience climatique de la Région et la qualité de vie de chaque habitant de Bruxelles. En tant que partenaire des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics, nous œuvrons pour un environnement sain et agréable, aujourd'hui et pour demain.

